

CONTRAT DE SAILLIE

*

SNOWMAN

Étalon Pur-Sang, Approuvé : AA, CSAN, Paint-Horse, DSA, PS, Origines Constatées, produits inscriptibles Z, AES à la naissance et SF à titre initial

Par : RFF the Alchemist x Shew (Puchilingui) n°SIRE : 46985096S

Entre les soussignés :

Nom/Société : GAEC Chevalier

Adresse : 2 route de Mantelet, 58270 Saint Sulpice

Tél : 06.24.50.26.23 / 06.03.89.45.06

Mail : elevage.redsinner@gmail.com

Agissant en tant qu'éta lonnier et hébergeant la jument d'une part,

Et :

Nom, Prénom / Société :

Adresse :

Tél : Mail :

Agissant en qualité de propriétaire de la jument et acheteur de la saillie d'autre part.

CONDITIONS DE VENTE

Monte en Main

Monte Naturelle au pré

Le prix de la saillie est de 500€ TTC, 1er versement à la réservation de 200€ et solde de 300€ au 1/10.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé accompagné du chèque ou virement de réservation ainsi que du chèque encaissable au 1/10. *L'éta lonnier s'engage à n'encaisser le solde qu'au premier octobre si la jument n'est pas déclaré vide à ce jour. C'est au propriétaire de prouver par certificat vétérinaire que la jument est resté vide, ou qu'elle a avorté. Sans nouvelles, elle sera considérée comme gestante et le solde sera encaissé, une fois le solde encaissé, aucun remboursement ne sera effectué.*

Garantie Poulain Vivant 48h : Si la jument reste vide, avorte ou ne donne pas naissance à un poulain viable à 48h, le propriétaire bénéficiera d'un report de saillie pour la saison de monte l'année suivante. *En cas de non présentation de la jument sauf cas de force majeure après signature du présent contrat, les sommes restent dues.*

CONDITIONS DE MONTE

Nom de la Jument : n°SIRE :
Née le : de Race : et de Robe :
Suitée : Oui Non

Je soussigné..... déclare souscrire le contrat pour la jument désignée ci-dessus.

- La jument est garantie par le propriétaire ni vicieuse, ni dangereuse, manipulable, exempt de maladies contagieuses et à jour de ses vaccins (tétanos/grippe/rhino), ainsi que vermifugée récemment.
- La jument doit présenter un test métrite négatif. Le test devra être présenté au plus tard lors de la remise du livret signalétique à l'éta lonnier.
- La jument doit être déferrée des postérieurs. *
- Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la saillie en monte en main et monte naturelle et exonère l'éta lonnier de toutes responsabilités liées à un accident.
- L'éta lonnier se réserve le droit de ne pas présenter son éta lon à une jument jugée dangereuse ou en mauvais état physique ou de santé.
- L'attestation de saillie ne sera délivrée qu'après règlement intégral des sommes dues.

CONVENTION D'HEBERGEMENT

La jument et son éventuel poulain sera logée en :

- Boxe / paddock – 10€/j ou 14€/j si suitée ; forfait de 250€TTC le mois
- Pré intégral – 7€/j ou 12€/j si suitée ; forfait de 150€TTC le mois

- Les frais de pension journaliers sont à régler intégralement au départ de la jument, en cas de forfait au mois, les frais de pension seront réglés à l'arrivée de la jument au GAEC Chevalier.
- Les frais de pension comprennent l'entretien, la surveillance et la nourriture (foin à volonté, eau et granulés). Les compléments spécifiques sont à charge du propriétaire.
- Le propriétaire reconnaît les installations aptes à garantir la sécurité et le bien-être de la jument et de son éventuel poulain.
- En cas d'accident ou de suspicion de maladie, le propriétaire autorise à faire intervenir le vétérinaire de son choix, Dr..... Tél : ou à défaut le vétérinaire intervenant habituellement sur la structure et à prendre des décisions dans l'intérêt de l'équidé. Le propriétaire s'engage à régler les frais en cas d'intervention au vétérinaire.
- Le propriétaire averti du dernier saut pourra prendre la décision de laisser sa jument jusqu'à J+14 ou J+21 afin de réaliser une échographie sur place ou de la ramener chez lui.
- Si il y a lieu je précise que ma jument doit suivre un traitement vétérinaire (ordonnance à joindre)

Fait en double exemplaire à, le.....

Propriétaire :

Éta lonnier :

GAEC CHEVALIER
MANTELET
58270 ST SULICE
TEL 0603894500
SIRET N° 82783338500012